

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 766 du 27 juillet 1950 relatif à l'approbation de rôles des. contributions directes,.

n° 766

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au Lieu de : & Article 1°. & Impôt général sur le revenu : 66.15% francs (sept cent soixante-six mille sept cent cinquante-sept fade) & Traitements et salaires : 79.295 francs (soixante dix-neuf mnille deux cent quaire-vingt-quinze francs), Lire :

Article 1

& Impôt général sur le revenu : 761.550 francs (sept cent soixante et un mille sept centre-trente franc) &le Traitements et salaires : 84922 francs (Quatre vingt quatre mille trois cent vinght deux franc)

le gouverneurN.

SADOUL